

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2011**

Sont excusés : Mme et Mrs BARRE, GUEMAS, TOUZE, VACHER

Pouvoirs : Mr BARRE à Mr DOLBOIS
Mme TOUZE à Mr CADY

Madame BOMARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu à l'unanimité.

1. Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

La société ATHEX est en réflexion sur son projet d'extension en raison des délais trop longs nécessaires à la révision simplifiée du PLU et à la déclaration d'utilité publique.
Cependant, la révision simplifiée du PLU de la ZA du Bocage est maintenue pour une extension de la zone Uy en vue de l'agrandissement d'une entreprise locale.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Arrivée de Mr VACHER

2. Convention assistance juridique

Il est proposé de reconduire une convention avec le cabinet d'avocats DRUAIS LAHALLE portant sur une assistance de conseil juridique dans les différents dossiers relevant du droit et de l'administration des collectivités territoriales hors contentieux.

Cette prestation est mise en place pour une durée d'un an, moyennant un coût de 3300 € HT soit 3 946.80 € TTC.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

3. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs

Suite au départ par voie de mutation d'un adjoint administratif 1^{ère} classe, il convient de prévoir une période d'apprentissage des tâches, entre le nouvel agent et l'agent en place.

Il propose de créer un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet à compter de ce jour.

Le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe occupé à ce jour sera supprimé à compter du 1^{er} janvier 2012 sous réserve de l'avis du CTP.

Le conseil municipal valide cette création de poste à l'unanimité.

4. Adjoints techniques : augmentation durée hebdomadaire

❖ Le ménage de la bibliothèque a été modifié, en raison d'une ouverture plus importante du service, depuis quelque temps. Il convient d'intégrer cette modification dans l'annualisation du temps de travail de l'agent, ce qui porte la durée hebdomadaire de 29.52 à 30.19 /35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2011.

❖ la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe n'est pas suffisante, pour assurer l'entretien de l'atelier technique et une assistance aux enfants de petite section maternelle au restaurant scolaire.

Vu l'accord de l'agent, il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de 11.27 à 15.68 /35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2012, sous réserve de l'avis du comité technique paritaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications de temps de travail.

5. Convention mise à disposition personnel auprès du CCAS

Le CCAS de MOZÉ SUR LOUET sollicite la mise à disposition partielle d'un agent technique 2^{ème} classe en raison d'un nombre important d'enfants de petite section maternelle au restaurant scolaire.

Une convention de mise à disposition pourrait être mise en place pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

6. Avantages en nature – repas

Il est proposé que le personnel communal intervenant au restaurant scolaire, puisse déjeuner sur place, afin que l'équipe puisse échanger sur l'activité professionnelle.

Ces repas seront considérés comme un avantage en nature pour les agents.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7. Centre National de la Fonction Publique Territoriale : motion formation des agents

A la demande du CNFPT, inquiet pour le financement de ces actions, le conseil municipal formule le vœu au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Vote : pour : 10 - abstention 7.

8. Frais de déplacement des membres du conseil municipal

Des membres du conseil municipal peuvent être amenés à utiliser leurs véhicules personnels pour se rendre à des réunions dans des instances, où ils représentent la commune, ou pour les besoins de la collectivité, hors du territoire de celle-ci.

Il est proposé que ces frais de déplacement leur soient remboursés, dans les conditions suivantes :

- Présentation d'un état de frais avec le motif du déplacement
- Nombre de kilomètres entre la commune de Mozé sur Louet et la commune de destination, selon le barème kilométrique www.michelin.fr de ville à ville.
- Indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel du 26/8/2008 pour les agents de la fonction publique territoriale.
- Cela concernerait les membres du conseil municipal non indemnisés pour tout déplacement et les membres du conseil municipal indemnisés pour les déplacements extra-départementaux.

Il est demandé de favoriser le covoiturage dans le cas de déplacement de plusieurs personnes vers le même site.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement des frais de déplacement selon les conditions indiquées ci-dessus.

9. Création et dénomination chemins ruraux

Sujet reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

10. Vente de chemins ruraux

Quelques chemins ruraux sont présentés pour projet de vente.

Le conseil municipal donne son accord de principe. Les riverains seront consultés.

11. Maine et Loire Habitat : vente de logements locatifs

Maine et Loire Habitat souhaite vendre certains de ces logements sociaux et sollicite l'accord de la commune. Maine et Loire Habitat s'engage, lors d'une prochaine révision du PLU de construire le double de logements de ce qui sera vendu.

Les locataires ne souhaitant pas acheter, resteront locataires.

12. Décision modificative de budget

Il convient d'intégrer dans le budget les subventions du Conseil Général (5 664 €) et du Conseil Régional (9 441 €) pour les travaux de zones humides.

Accord du conseil municipal.

13. Communauté de communes des Coteaux du Layon : création d'un groupe de travail « charte paysagère »

Le conseil communautaire a mis en place un groupe de travail « charte paysagère », dont les enjeux et engagements sont :

- ✓ Valoriser la biomasse
- ✓ Trame bocagère en faveur de la biodiversité
- ✓ Constituer un cadre de vie attractif
- ✓ Reconquérir la qualité de l'eau
- ✓ Lutter naturellement contre les insectes et les ravageurs du vignoble et des cultures

Il conviendra de désigner un référent communal.

14. SMITOM : collecte des déchets

Il est porté à connaissance la nouvelle organisation de la collecte des déchets.

Les agents de la société brangeon vont distribuer à domicile, les nouveaux conteneurs dès le mois d'octobre.

15. Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

- Avenant au contrat d'assurance responsabilité civile de la commune
- Déclaration d'intention d'aliéner, 12 rue des Eglantiers : le droit de préemption n'a pas été appliqué.
- Déclaration d'intention d'aliéner, ZA du landreau : le droit de préemption n'a pas été appliqué.

Questions diverses

- Droit d'accueil : Il est souhaité d'anticiper sur la fréquentation des élèves lors de la grève des enseignants. Un sondage sera proposé aux familles pour mieux organiser cet accueil et optimiser la restauration scolaire.
- Sentiers de randonnée : Il est difficile de les maintenir en état. Une réflexion devra être menée sur le budget à prévoir, communal ou intercommunal.
- La commune se porte candidate à l'accueil du « jeu des 1000 € » organisée par France Inter.

Prochain conseil le 8 novembre 2011.

Fait à Mozé sur Louet, le 13 octobre 2011.

Le Maire,

Gérard DOLBOIS

